

Rencontre d'information publique
Plan de gestion des milieux humides
Le 9 avril 2014

Liste des présences

Invités :

- Gilbert Bélanger – Promoteur
- Julie McDuff – Biologiste et directrice adjointe environnement - W.S.P.
- Richard Lefebvre – Association des riverains du lac Dufault
- Maryse Lessard – Société de loisir ornithologique de l'Abitibi (SLOA)
- Mireille Grenier – Glencore Fonderie Horne
- Steve Pelletier – Glencore
- Julie Simard – Ministère des Transports, environnement
- Sylvie Giroux – Firme EXP
- Alain Poirier – Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)
- Nathalie Tremblay – Association minière du Québec (AMQ), environnement
- Roger De Denus – lac Fortune – Trappeur
- Éric Mercier – Citoyen
- Émilie Robert – Comité environnement du lac d'Alembert
- Marie-Julie Van Den Haeghe – Comité environnement du lac d'Alembert

Intervenants :

- Mario Provencher – Maire – Ville de Rouyn-Noranda
- Bertrand Boucher – Directeur - Service des communications – Ville de Rouyn-Noranda
- Geneviève Trudel – Biologiste, conseillère en environnement – Ville de Rouyn-Noranda
- Anick Lavoie – Directrice – Direction régionale de l'analyse et de l'expertise – ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
- Isabelle Dorion – Biologiste, analyste – Service municipal, hydrique et milieu naturel - MDDEFP

Résumé des préoccupations exprimées

Le plan de gestion des milieux humides est bien accueilli par la très grande majorité des personnes présentes.

La démarche est cependant remise en question par la représentante de l'Association minière du Québec qui craint que le projet de Loi, actuellement à l'étude au gouvernement du Québec, vienne en contradiction avec le plan de gestion présenté par la Ville de Rouyn-Noranda.

Les responsables du MDDEFP et de la Ville expliquent que les critères de définition et de conservation sont issus du MDDEFP et qu'il serait très surprenant que le plan de gestion vienne en contradiction avec le projet de Loi à l'étude.

On s'inquiète de l'effet du plan de gestion sur les usagers, exemple : propriétaire de bail de trappage. La trappe n'est pas une intervention demandant un certificat d'autorisation et n'est pas visée par le plan.

Des préoccupations de mise en valeur des milieux humides sont ressorties de la rencontre et elles ont été bien accueillies par les responsables.

On s'informe de la capacité du plan de gestion à s'ajuster à l'évolution des changements intervenants dans les milieux humides. Les responsables municipaux informent que les mises à jour devraient permettre de s'ajuster aux changements.

On suggère de mener des consultations plus approfondies auprès de groupe « parties prenantes » lors des prochaines révisions. Les responsables en prennent bonne note.

Une question précise sur le déplacement des sentiers *quad-motoneige-VTT*, longeant la future voie de contournement, sera relayée aux responsables du dossier.

La rencontre se termine sur le même ton d'échanges positifs ayant eu cours tout au long de la soirée. Certains participants félicitent la Ville pour son initiative.